

# LES ESSENTIELS

Métiers

Emploi & activité

Publics

Méthodes

Suivi de conjoncture

---

## *Le chômage des personnes handicapées : portrait statistique*

Juin 2001



Claudine Souhami  
(Direction des Études  
et Statistiques)

Juin 2001

*Le chômage des  
personnes handicapées :  
portrait statistique*

Publics



*Notre métier, l'emploi*



# Introduction

*La loi du 10 juillet 1987 fixe à tout établissement d'au moins 20 salariés une obligation d'emploi de personnes handicapées, mutilés de guerre et assimilés dans la proportion de 6 % de l'effectif total.*

*Toutefois, les entreprises peuvent s'acquitter de cette obligation par d'autres moyens que l'embauche directe, tel le versement d'une contribution à l'AGEFIPH. [cf. encadré 1 p. 3]*

*De ce fait, le taux d'emploi direct des personnes handicapées n'atteint pas l'objectif fixé par la loi et s'est stabilisé depuis plusieurs années à 4 %.*

*Afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes handicapées, l'ANPE, le plus souvent en partenariat avec l'AGEFIPH et le réseau Cap Emploi [cf. encadrés 4 et 5 p. 13], met en oeuvre des actions spécifiques en faveur de ces publics.*

*On s'intéresse ainsi aux demandeurs d'emploi :*

- reconnus travailleurs handicapés par la COTOREP avec un classement en catégorie A, B ou C
- en instance de reconnaissance COTOREP
- titulaires d'une pension d'invalidité de la Sécurité Sociale
- bénéficiaires d'une rente pour accident du travail
- mutilés, veuves et orphelins de guerre

*[cf. encadrés 1 et 2 p. 3]*

*L'objectif de cette étude est d'éclairer les périodes de chômage des personnes handicapées à partir des statistiques disponibles à l'ANPE. Le document se compose d'une synthèse de quelques pages et d'un ensemble de tableaux chiffrés détaillés en annexe portant sur les caractéristiques des demandeurs d'emploi handicapés, l'évolution de leur demande ainsi que les services rendus par l'Agence ou ses partenaires.*

*Une telle approche ne peut prétendre à l'exhaustivité de l'analyse et en particulier, ni la question de l'emploi, ni la question de la nature du handicap ne sont abordés. Toutefois, elle offre sur l'état de la demande d'emploi un panorama qui permet de saisir une part des difficultés objectives auxquelles sont confrontées les personnes handicapées sur le marché du travail.*

*Ce bref portrait statistique montre en effet que la situation des demandeurs handicapés au regard de l'emploi est d'autant plus difficile qu'il s'agit majoritairement de personnes plus âgées et moins qualifiées que l'ensemble des demandeurs d'emploi.*

*Leurs périodes de chômage sont très longues en particulier pour les handicaps les plus lourds et ces sorties tardives du chômage s'accompagnent d'une très forte récurrence traduisant une forte précarité dans l'emploi.*

*L'amélioration qu'a connu le marché du travail entre 1997 et 2000 n'a que tardivement bénéficié aux demandeurs d'emploi handicapés. Toutefois, et plus particulièrement chez les jeunes, une baisse notable est observée depuis 2000 même si le rythme de cette décroissance reste inférieur à celui de l'ensemble des demandeurs.*

*On peut voir dans cette amélioration le résultat de l'intensification des actions d'accompagnement de ces publics développées dans le cadre du Service Personnalisé pour un Nouveau Départ vers l'Emploi par l'Agence et le réseau Cap Emploi.*

*Claudine Souhami*

## Profil des demandeurs d'emploi handicapés

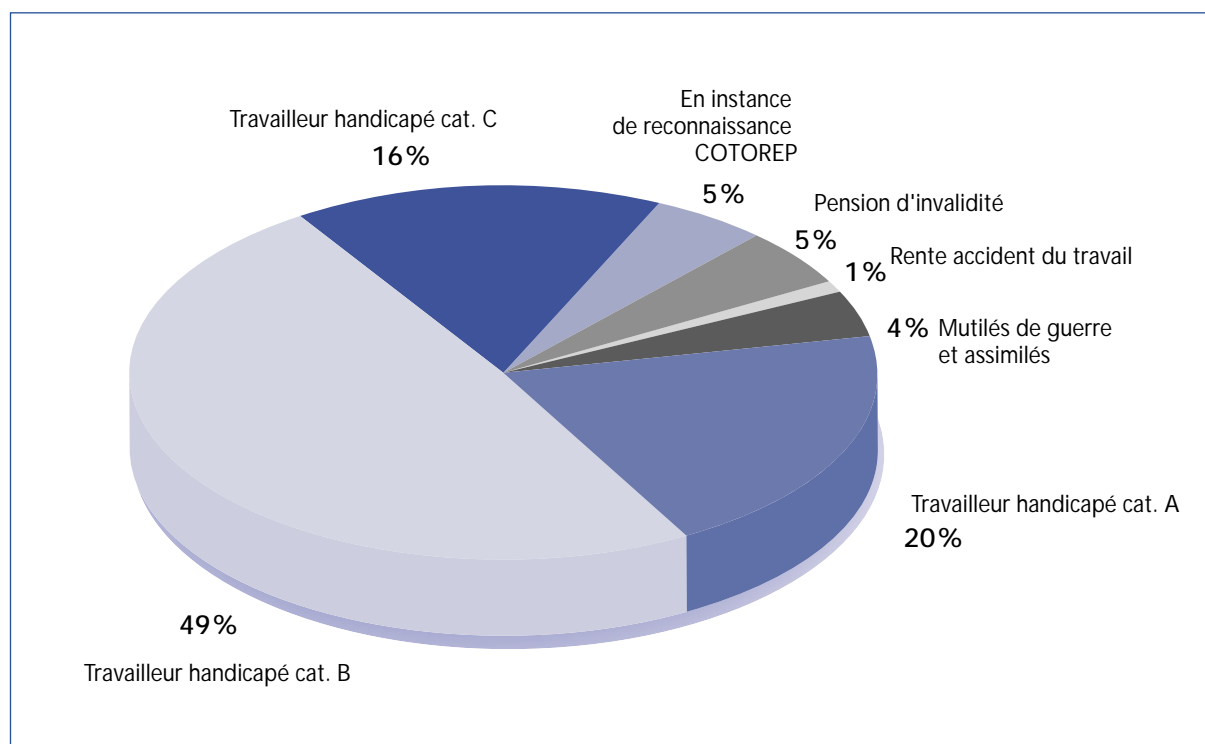
Fin décembre 2000, 7 demandeurs d'emploi sur 100 inscrits en catégorie 1, 2 ou 3, sont handicapés.

201 275 demandeurs d'emploi handicapés sont identifiés dans les fichiers statistiques de l'ANPE et compte tenu des problèmes de repérage de leur statut [cf. encadré 6, p. 14] on peut estimer qu'ils sont en réalité entre 220 000 et 230 000. Toutefois, cette légère incertitude quant à leur nombre exact ne remet pas en cause l'analyse de leurs caractéristiques présentée ici.

**Le handicap est, dans près de 9 cas sur 10, reconnu par la COTOREP**  
[cf. encadré 2]

Près de la moitié des demandeurs d'emploi handicapés ont un handicap de catégorie B (modéré et/ou durable), pour 20 % il s'agit d'un handicap de catégorie A (léger et/ou temporaire) et pour 16 % un handicap de catégorie C (grave et/ou définitif).  
[cf. tableau 1]

Graphique 1 : répartition des demandeurs d'emploi handicapés par type de handicap



DEFM 1 + 2 + 3 de décembre 2000 - France métropolitaine

Source : ANPE PERSEE

## Encadré 1

### L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS, DES MUTILÉS DE GUERRE ET ASSIMILÉS

La loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 fixe à tout établissement d'au moins 20 salariés l'obligation d'emploi de personnes handicapées, mutilés de guerre et assimilés dans la proportion de 6 % de l'effectif total. Les entreprises peuvent également s'acquitter de l'obligation d'emploi par le versement d'une contribution à l'AGEFIPH, la sous-traitance au profit des établissements de travail protégé ou par l'application d'un programme d'action en faveur des travailleurs handicapés établi par accord collectif<sup>(1)</sup>.

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont :

- 1 - Les travailleurs reconnus handicapés par la COTOREP ;
- 2 - Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre :
  - du régime général de sécurité sociale ou,
  - de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3 - Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre :
  - du régime général de sécurité sociale ou,
  - de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou,
  - des dispositions régissant les agents publics,à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- 4 - Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension militaire d'invalidité au titre du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
- 5 - Les veuves de guerre non remariées titulaires d'une pension au titre du même code, dont le conjoint militaire ou assimilé est décédé des suites d'une blessure ou d'une maladie imputable à un service de guerre ou alors qu'il était en possession d'un droit à pension militaire d'invalidité d'un taux au moins égal à 85 % ;
- 6 - Les orphelins de guerre âgés de moins de 21 ans et les mères veuves non remariées ou les mères célibataires dont respectivement le père ou l'enfant, militaire ou assimilé est décédé des suites d'une blessure ou d'une maladie imputable à un service de guerre ou alors qu'il était en possession d'un droit à pension d'invalidité d'un taux au moins égal à 85 % ;
- 7 - Les veuves de guerre remariées ayant au moins un enfant à charge issu du mariage avec le militaire ou assimilé décédé, lorsque ces veuves ont obtenu ou auraient été en droit d'obtenir, avant leur remariage, une pension dans les conditions prévues au n° 5 ci-dessus ;
- 8 - Les femmes d'invalides internés pour aliénation mentale imputable à un service de guerre, si elles bénéficient de l'article L. 124 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
- 9 - Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.

Les victimes civiles d'attentats terroristes font partie des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

(1) L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements assujettis fait l'objet d'une publication régulière par la DARES. Premières Informations, juillet 2000 "En 1998, croissance des embauches des travailleurs handicapés mais stabilité de leur taux d'emploi".

## Encadré 2

### LA COTOREP

**Art. L. 323-10 du code du travail : Est considéré comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites, par suite d'une insuffisance ou d'une diminution de ses capacités physiques ou mentales.**

C'est la COTOREP (commission technique d'orientation et de reclassement professionnel), implantée dans chaque département, qui accorde ou non ce statut et qui procède au classement dans une des trois catégories suivantes :

catégorie A : handicap léger et/ou temporaire,

catégorie B : handicap modéré et/ou durable,

catégorie C : handicap grave et/ou définitif, nécessitant un aménagement important du poste de travail.

Le travailleur reconnu handicapé est libre de faire valoir ou non cette qualité et son classement.

La COTOREP est compétente dans deux domaines d'intervention :

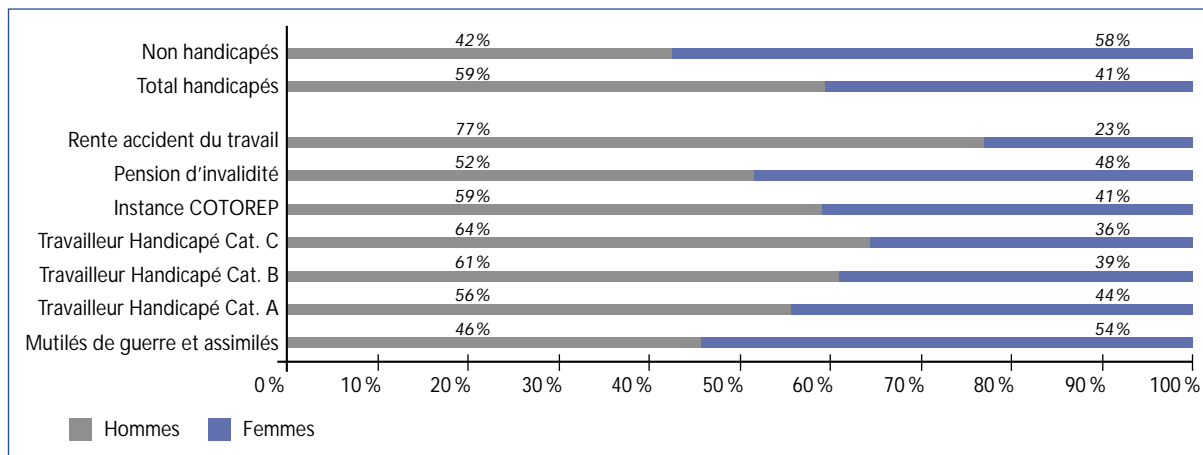
- L'insertion et le reclassement professionnel des personnes handicapées : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et classement selon la gravité du handicap, orientation des travailleurs handicapés, proposition de mesures favorisant le reclassement, désignation des établissements ou des services permettant la rééducation, le reclassement et l'accueil des adultes handicapés (atelier protégé, centre d'aide par le travail...).
- L'aide sociale aux personnes handicapées : en fonction du handicap ou du taux d'incapacité d'une personne, la COTOREP se prononce sur l'attribution, notamment de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de l'allocation compensatrice, de la carte d'invalidité ou d'une place en structure d'hébergement.

## Une population très masculine

■ Les hommes sont majoritaires dans la demande d'emploi handicapée à la différence des autres publics (59 % contre 42 %). C'est parmi les titulaires d'une rente pour accident du travail et chez les travailleurs handicapés de

catégorie C que la proportion d'hommes est la plus importante (respectivement 77 % et 64 %). Les titulaires d'une pension d'invalidité et les travailleurs handicapés de catégorie A sont des populations plus féminines que la moyenne des handicapés (respectivement + 8 et + 4 points). [cf. tableau 2]

Graphique 2 : répartition des demandeurs d'emploi par sexe selon le handicap



DEFM 1 + 2 + 3 de décembre 2000 - France métropolitaine

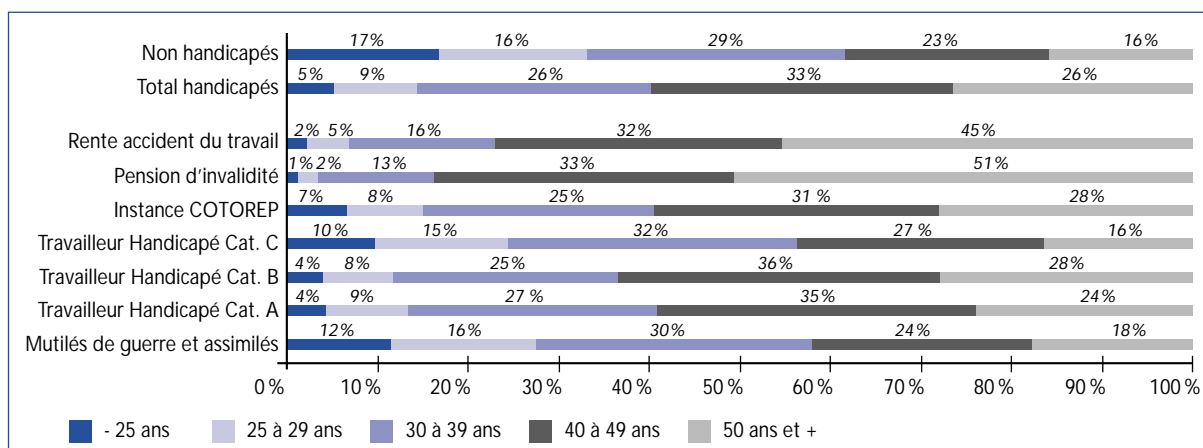
Source : ANPE PERSEE

## D'âge moyen 42 ans (36 ans pour les autres publics)

60 % des demandeurs d'emploi handicapés ont 40 ans ou plus (38 % pour les personnes non handicapées). Ils sont 64 % chez les handicapés de catégorie B. Les titulaires d'une rente pour accident du travail ou

d'une pension d'invalidité se caractérisent par une proportion de 50 ans et plus très au-dessus de la moyenne (respectivement + 24 et + 19 points). Les demandeurs d'emploi ayant un handicap important de catégorie C sont plus jeunes (56 % ont moins de 40 ans). [cf. tableau 3]

Graphique 3 : répartition des demandeurs d'emploi par âge selon le handicap



DEFM 1 + 2 + 3 de décembre 2000 - France métropolitaine

Source : ANPE PERSEE

### Un peu plus de Rmistes

■ Les demandeurs d'emploi handicapés sont un peu plus nombreux que les autres publics à bénéficier du RMI (13 % contre 11 %).

■ La part des bénéficiaires du RMI est plus importante chez les handicapés de catégorie A (17 %) et décroît avec le degré de handicap (14 % pour la catégorie B et 8 % pour la catégorie C). Les personnes handicapées peuvent en effet, sous certaines conditions, percevoir une allocation spécifique telle que l'AAH (allocation adultes handicapés) ou l'ACPT (allocation compensatrice pour tierce personne). [cf. tableau 4]

### Un niveau de formation très faible

■ 85 % des travailleurs handicapés inscrits à l'ANPE ont un niveau de formation inférieur ou égal au CAP/BEP (66 % pour les autres publics).

■ Le CAP/BEP est le niveau scolaire le plus souvent observé chez les handicapés de catégorie A (46 %). Les titulaires d'une rente pour accident du travail ou d'une pension d'invalidité ainsi que les travailleurs handicapés de catégorie C sont légèrement plus nombreux que la moyenne à posséder un niveau

supérieur au BAC. Ce sont également les trois populations ayant le plus fréquemment un niveau inférieur au CAP/BEP, en particulier les bénéficiaires d'une pension d'invalidité (51 %). [cf. tableau 5]

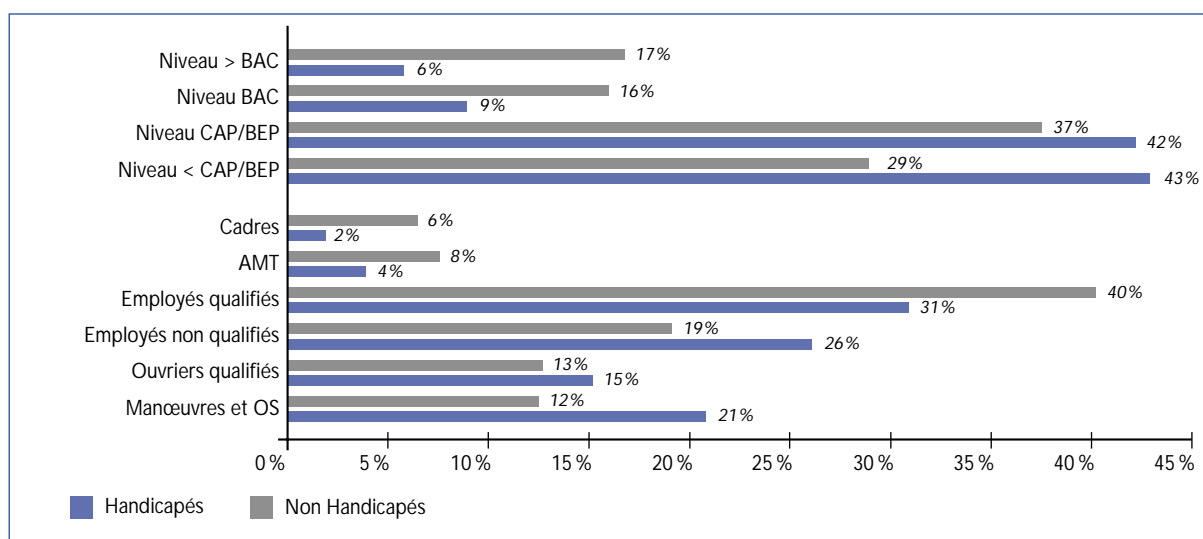
### Une moindre qualification

■ La population des demandeurs d'emploi handicapés est essentiellement composée d'employés non qualifiés (26 % / 19 % pour les autres publics), de manœuvres ou ouvriers spécialisés (21 % / 13 %) et d'ouvriers qualifiés (15 % / 13 %). Les demandeurs employés qualifiés, agents de maîtrise, techniciens ou cadres sont bien moins nombreux parmi les travailleurs handicapés que parmi les autres publics.

■ Les demandeurs d'emploi ayant un handicap de catégorie C sont les moins qualifiés (28 % de manœuvres ou ouvriers spécialisés et 28 % d'employés non qualifiés).

■ Les bénéficiaires d'une rente pour accident du travail comptent le plus d'ouvriers qualifiés (24 %) et d'agents de maîtrise, techniciens et cadres (13 %). Les titulaires d'une pension d'invalidité sont plus fréquemment employés qualifiés (33 %) ou agents de maîtrise, techniciens et cadres (8 %). [cf. tableau 6]

Graphique 4 : répartition des demandeurs d'emploi par niveau de formation et qualification selon le handicap



DEFM 1 + 2 + 3 de décembre 2000 - France métropolitaine

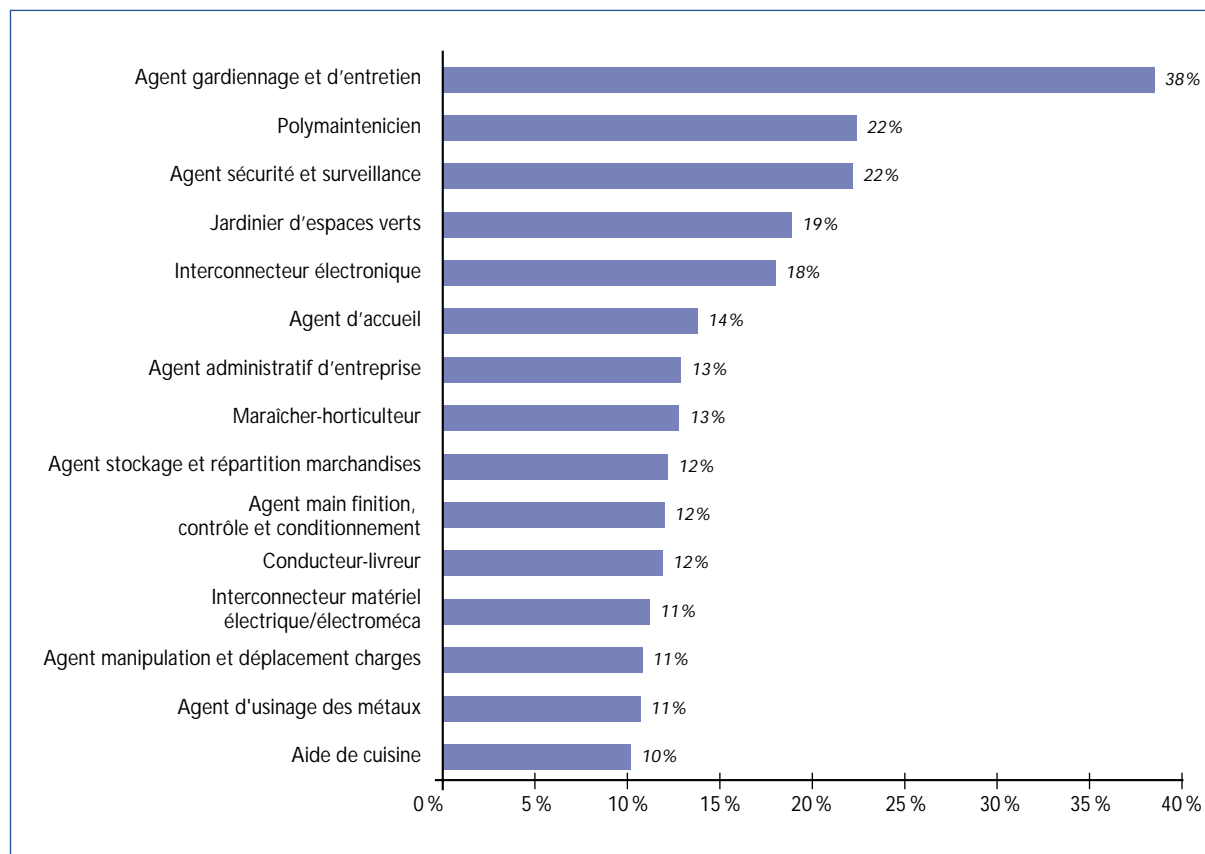
Source : ANPE PERSEE

## Le métier recherché

Plus de deux demandeurs handicapés sur trois recherchent un emploi dans l'une des six catégories professionnelles suivantes :

- Le personnel de l'agriculture.  
Il s'agit essentiellement du métier de jardinier d'espaces verts où près d'un demandeur sur cinq est handicapé.
- Le personnel du transport et de la logistique (hormis les métiers d'accompagnement du transport qui comptent peu de demandeurs d'emploi handicapés).
- Le personnel de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique.
- Le personnel des industries de process.
- Le personnel des services aux personnes et à la collectivité, en particulier les agents de gardiennage et d'entretien, métier où la part des demandeurs d'emploi handicapés est la plus importante (38 %). Ils sont également nombreux à rechercher un emploi d'agent de sécurité et de surveillance (22 % de demandeurs handicapés).
- Le personnel des services administratifs et commerciaux, principalement les agents administratifs d'entreprise et les agents d'accueil.  
[cf. tableaux 7 et 8]

**Graphique 5 : 15 emplois/métiers où plus d'un demandeur sur dix est handicapé : part des demandeurs handicapés**



DEFM 1 + 2 + 3 de décembre 2000 - France métropolitaine  
(Effectifs de demandeurs handicapés supérieurs à 1 000)

Source : ANPE PERSEE

### Près d'une personne handicapée sur quatre recherche un emploi à temps partiel...

■ La catégorie 2 d'inscription (recherche d'un emploi à temps partiel) est celle qui comporte le plus de demandeurs d'emploi handicapés (12 %).

Au total, 23 % des handicapés (sur l'ensemble des catégories 1 à 8) sont inscrits en catégorie 2, contre 12 % pour les autres publics.

Le poids des catégories 2 est particulièrement important pour les titulaires d'une pension d'invalidité (57 %). Il est également élevé pour les travailleurs handicapés de catégorie C (30 %).

■ Le handicap concerne également 12 % des personnes inscrites en catégorie 5 (personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi) et 8 % pour la catégorie 4 (personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi). Il s'agit essentiellement de personnes en CES, en arrêt-maladie ou en formation. On y retrouve plutôt les personnes dont le handicap a été reconnu par la COTOREP.

[cf. tableau 9]

### Mais l'exercice d'activités réduites est peu fréquent

■ Les demandeurs d'emploi handicapés exercent peu d'activités réduites (17 % contre 29 % pour les autres publics) et ce quel que soit le nombre d'heures.

■ Les personnes ayant un handicap léger sont toutefois un peu plus nombreuses à exercer des activités réduites (20 %) et les titulaires d'une rente pour accident du travail exercent davantage d'activités réduites de plus de 78 heures (11 %).

[cf. tableau 10]

### Un chômage de longue et de très longue durée important

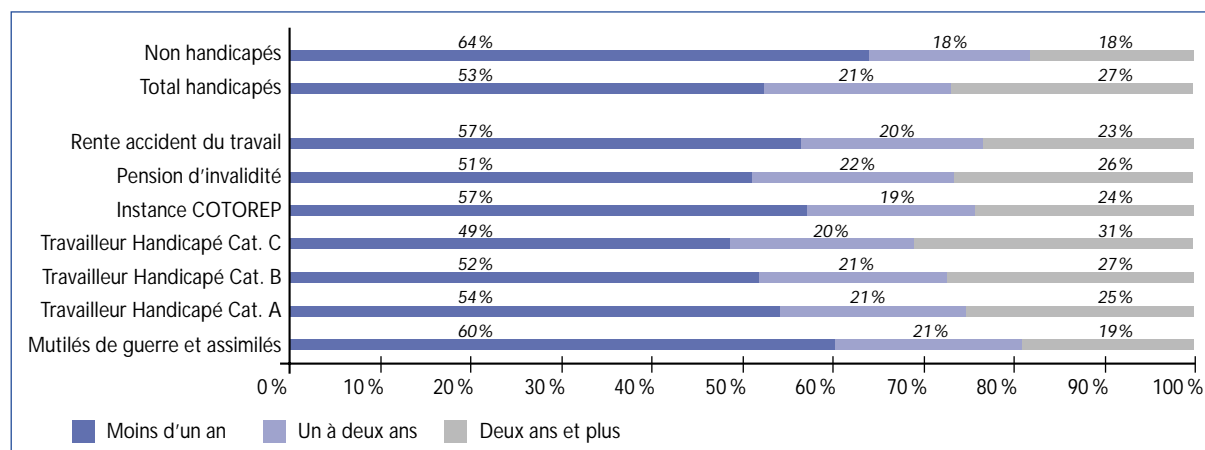
■ Le chômage de longue durée touche, en décembre 2000, 47 % des demandeurs handicapés (36 % pour les autres publics). Pour 27 % (contre 18 %), il s'agit d'un chômage de très longue durée.

■ Les publics les plus en difficulté sont les personnes ayant un handicap lourd de catégorie C (31 % de chômeurs de très longue durée) ainsi que les titulaires d'une pension d'invalidité (49 % de chômeurs de longue durée).

Les bénéficiaires d'une rente pour accident du travail sont moins touchés par le chômage de longue durée (43 %).

[cf. tableau 11]

Graphique 6 : répartition des demandeurs d'emploi par ancienneté d'inscription selon le handicap



DEFM 1 + 2 + 3 de décembre 2000 - France métropolitaine

Source : ANPE PERSEE

## Évolution de la demande d'emploi handicapée

### En 2000, le recul du chômage bénéficie aussi aux personnes handicapées

■ Les demandeurs d'emploi handicapés ont profité plus tardivement que les autres publics de l'amélioration du marché du travail, le retournement de tendance n'intervenant pas avant 1999.

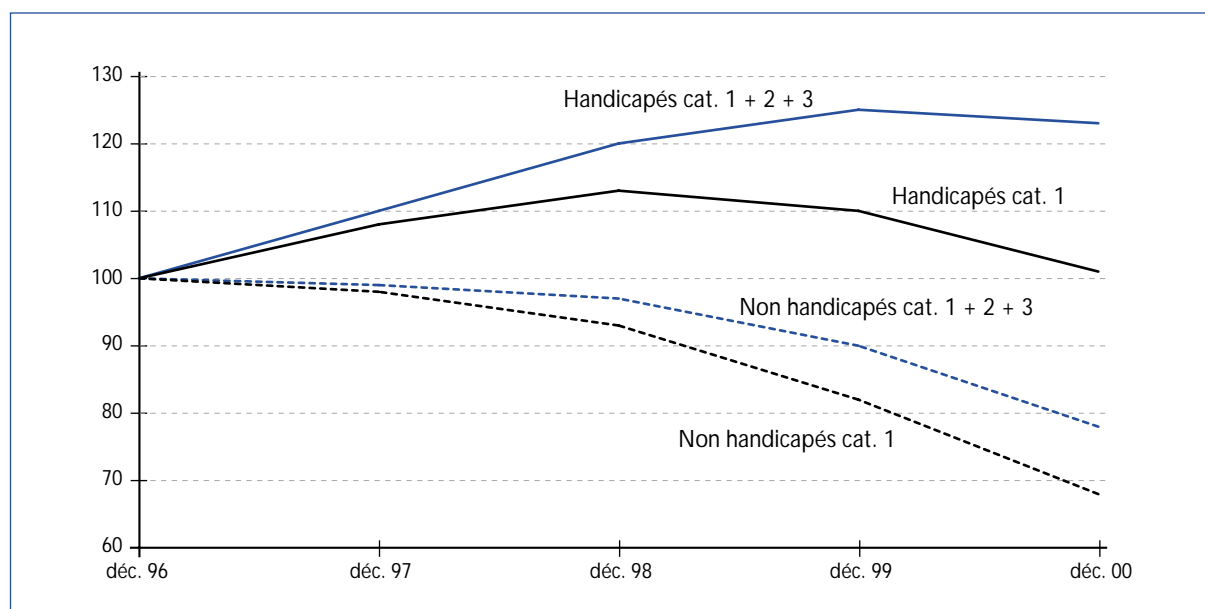
■ Mais à fin décembre 2000, le nombre de demandeurs d'emploi handicapés inscrits en catégorie 1 a diminué de 8,1 % sur un an (- 16,7 % pour les autres publics).

■ Pour l'ensemble des catégories 1,2 et 3, le chômage est également en recul (- 1,6 %, soit 3 250 demandeurs de moins qu'en décembre 1999). Cette baisse fait suite au ralentissement de la hausse observée les années précédentes : + 9,2 % entre 1997 et 1998 et + 4,1 % entre 1998 et 1999.

■ Cette diminution concerne surtout parmi les demandeurs d'emploi handicapés :

- Les moins de 30 ans dont les effectifs sont en recul de 13,7 % par rapport à décembre 1999.
- Les hommes, seuls bénéficiaires de la baisse du chômage (- 3,7 % sur un an).
- Les chômeurs de longue durée (- 3,2 %) et plus particulièrement les demandeurs d'emploi inscrits depuis deux à trois ans (- 8,6 %).

Graphique 7 : évolution de la demande d'emploi à fin décembre selon le handicap (indice base 100 en décembre 1996)



DEFM de décembre 1996 à 2000 - France métropolitaine

Source : ANPE PERSEE

## Les flux d'inscription

■ Les inscriptions de personnes handicapées enregistrées en catégorie 1, 2 ou 3 au cours de l'année 2000 sont en progression de 5,5 % par rapport à 1999. Compte tenu des incertitudes sur le repérage du handicap à l'inscription [cf. encadré 6, p. 14], on estime ce chiffre entre 230 000 et 240 000 environ en 2000.

■ Les demandeurs d'emploi handicapés s'inscrivent plus souvent que les autres publics suite à un licenciement autre qu'économique (15 % contre 10 %), en particulier les titulaires d'une rente pour accident du travail (26 %) ou d'une pension d'invalidité (31 %). Ces deux populations possèdent également une part de licenciés économiques supérieure à la moyenne.

■ On comptabilise davantage de premières entrées pour les demandeurs d'emploi ayant un handicap de catégorie C (+ 4 points).  
[cf. tableau 12]

■ La récurrence est plus importante que pour les autres publics puisqu'elle concerne 69 % des demandes d'emploi enregistrées (contre 59 %) et elle est la plus forte pour les handicapés de catégories A et B (70 %).  
[cf. tableau 13]

## Les flux de sortie

■ L'amélioration du marché du travail ainsi que l'ensemble des programmes en faveur de l'insertion professionnelle des publics handicapés contribuent à l'augmentation importante de leur sortie du chômage en 2000 : + 12,1 % (sur un an) contre + 3,0 % pour les autres publics.

■ Les reprises d'emploi et les entrées en formation du public handicapé ont enregistré une hausse significative (respectivement + 8,6 % et + 13,1 %).

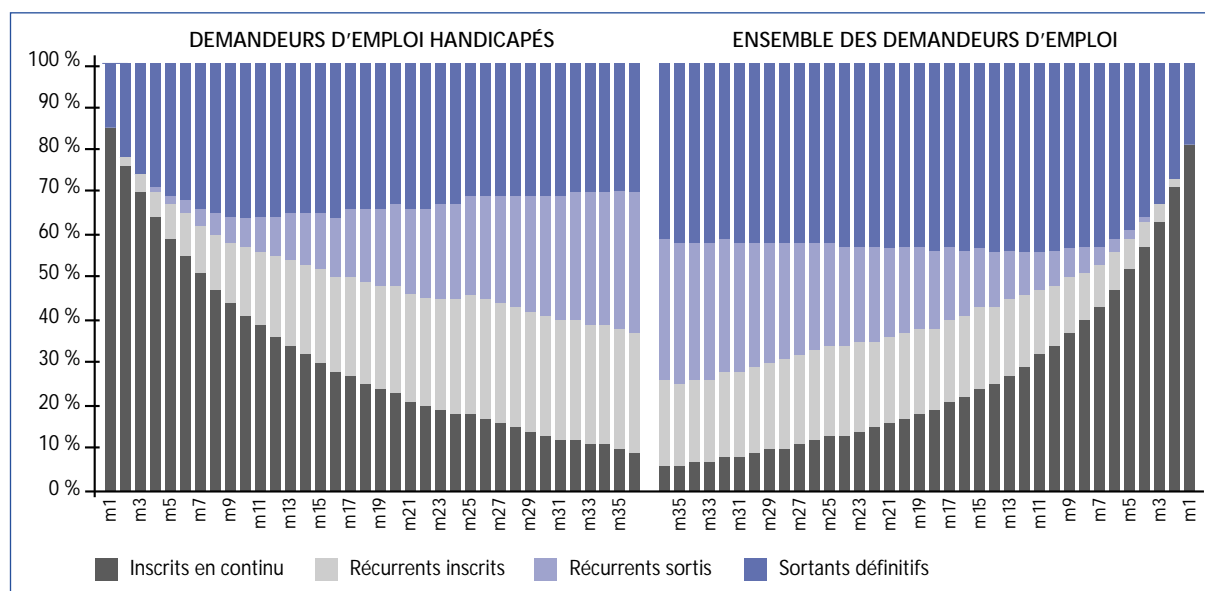
■ Sur les 243 632 demandes d'emploi sorties au cours de l'année 2000 en catégories 1, 2 et 3, les motifs entrée en stage (14 %) et arrêt de recherche (17 %) sont plus fréquents chez les personnes handicapées. L'arrêt de recherche correspond le plus souvent à une maladie, un accident du travail ou à une dispense de recherche d'emploi pour les personnes plus âgées comme les titulaires d'une pension d'invalidité ou d'une rente pour accident du travail (respectivement 33 % et 26 % de sorties pour arrêt de recherche).

[cf. tableau 14]

## Suivi longitudinal de deux cohortes de demandeurs d'emploi : les handicapés et l'ensemble des demandeurs d'emploi

■ On considère les demandeurs d'emploi qui se sont inscrits en 1997 et on observe durant 36 mois leur situation : toujours au chômage, sortis du chômage ou récurrents.  
[cf. encadré 3]

**Graphique 8 : suivi sur trois ans de la situation mensuelle des demandeurs d'emploi inscrits en 1997**



Source : ANPE Fichier Historique de décembre 2000 échantillonné au 1/10<sup>e</sup>

Lecture : au bout des trois années d'observation, 9 % des demandeurs handicapés ne sont jamais sortis du chômage contre 6 % pour l'ensemble des demandeurs

■ Comme nous l'avons précisé précédemment, la récurrence est un phénomène important pour les demandeurs d'emploi handicapés : après trois ans, 61 % des demandeurs ont eu plusieurs périodes de chômage (contre 53 % pour l'ensemble des demandeurs). Si la part des récurrents sortis est sensiblement la même pour les deux populations (un tiers des demandeurs), les handicapés se réinscrivent plus souvent que les autres publics.

■ La proportion de demandeurs d'emploi sortis du chômage sans réinscription sur la période d'observation semble se stabiliser à 30 % pour les handicapés et à 41 % pour l'ensemble des demandeurs.

■ On voit par là que les sorties du chômage pour les demandeurs handicapés sont à la fois plus tardives et plus précaires que pour la moyenne des demandeurs :

	Au 6 <sup>e</sup> mois		Au 12 <sup>e</sup> mois		Au 24 <sup>e</sup> mois		Au 36 <sup>e</sup> mois	
	Demandeurs handicapés	Ensemble des demandeurs	Demandeurs handicapés	Ensemble des demandeurs	Demandeurs handicapés	Ensemble des demandeurs	Demandeurs handicapés	Ensemble des demandeurs
Inscrits en continu	54 %	47 %	36 %	29 %	18 %	14 %	9 %	6 %
Récurrents inscrits	10 %	9 %	19 %	17 %	27 %	21 %	28 %	20 %
Récurrents sortis	3 %	3 %	10 %	10 %	22 %	23 %	33 %	33 %
Sortants définitifs	33 %	41 %	35 %	44 %	33 %	42 %	30 %	41 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## LE FICHIER HISTORIQUE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Depuis Juillet 1993, le Fichier Historique enregistre toutes les informations relatives aux demandeurs d'emploi depuis leur première inscription à l'ANPE : les caractéristiques des demandeurs d'emploi, les différentes demandes déposées, les activités réduites exercées, les entretiens et prestations réalisés.

### **Source**

Certaines données présentées dans ce document sont issues du Fichier Historique de décembre 2000 échantillonné au 1/10<sup>e</sup>. Ce fichier couvre la période allant de juillet 1993 à décembre 2000, soit sept ans et demi.

### **Sélection de la population**

Pour le suivi longitudinal des deux cohortes (une cohorte de demandeurs d'emploi handicapés et une cohorte comprenant l'ensemble des demandeurs) ont été sélectionnés les demandeurs d'emploi de catégories 1,2 et 3 qui se sont inscrits en 1997 (s'il y a plusieurs demandes enregistrées en 1997, sélection de la plus ancienne), soit :

- 234 110 demandeurs d'emploi handicapés (au moins un mois handicapé dans le Fichier Historique),
- 4 070 150 demandeurs d'emploi au total.

Les demandeurs handicapés ainsi que l'ensemble des demandeurs sont suivis mensuellement pendant trois années (un demandeur inscrit en janvier 1997 sera suivi jusqu'en janvier 2000; s'il s'est inscrit en décembre 1997, il sera suivi jusqu'en décembre 2000).

**On observe chaque mois les trajectoires individuelles selon les différentes situations :**

**inscrits en continu** : demandeurs jamais sortis depuis l'inscription,

**sortants définitifs** : demandeurs sortis sans réinscription (une demande unique annulée),

**récurrents inscrits** : demandeurs sortis et réinscrits une ou plusieurs fois, présents le mois d'observation,

**récurrents sortis** : demandeurs sortis et réinscrits une ou plusieurs fois, sortis le mois d'observation.

Les demandes dont la sortie est suivie d'une réinscription le même mois sont considérées comme continues. Pour les entrées et sorties dans le même mois, la sortie est observée le mois suivant.

## *L'action concertée de l'Agence et de ses partenaires en faveur des demandeurs handicapés*

■ Le partenariat étroit entre l'ANPE, l'AGEFIPH et le réseau Cap Emploi a permis le développement d'actions en faveur des publics handicapés, notamment dans le cadre du SPNDE (Service Personnalisé pour un Nouveau Départ vers l'Emploi).

■ Ainsi au cours de l'année 2000, les personnes handicapées ont bénéficié plus souvent que les autres publics du SPNDE, d'entretiens, de prestations ou des mesures pour l'emploi.

### ***Plus d'entrées en SPNDE pour le public handicapé***

■ Sur l'année 2000, 80 435 demandeurs d'emploi handicapés ont bénéficié d'un nouveau départ vers l'emploi, soit 7,1 % des entrées dans le dispositif, taux supérieur à leur poids dans la DEFM toutes catégories (6,7 %). L'objectif de 60 000 par an a donc été largement dépassé.  
[cf. encadré 4]

■ La moitié des entrées dans le programme donne lieu à un appui à l'emploi, 24 % à une proposition d'accompagnement, 13 % à un parcours d'appui social et 10 % à un accès à la formation.

■ Les personnes handicapées bénéficient plus souvent que les autres publics d'un parcours d'appui social ou d'un accompagnement (respectivement + 6 et + 2 points).

Elles sont peu absentes à l'entretien de nouveau départ (2 % contre 7 % pour les autres publics).

[cf. tableau 15]

■ Les résultats à 4 mois montrent que 45 % des demandeurs handicapés sont sortis du chômage ou ont exercé une activité réduite de plus de 78 heures. Ces résultats sont bien sûr, compte tenu du profil des demandeurs handicapés (plus âgés, moindre qualification...), inférieurs à ceux observés pour les autres publics (57 %).

Les demandeurs d'emploi handicapés sont un peu plus nombreux que les autres publics à entrer en formation (6 % contre 5 %).

[cf. tableau 16]

### ***Davantage d'entretiens et de prestations***

■ Au cours de l'année 2000, les demandeurs d'emploi handicapés ont bénéficié de 897 000 entretiens (soit 7,1 % du total des entretiens) dont 339 000 mises en relation sur des offres d'emploi.

■ Ils ont également participé à 72 000 prestations (6,8 % de l'ensemble des prestations).

Il s'agit, plus souvent que les autres publics, de prestations d'accompagnement (24 % contre 20 %) ou d'appui social (11 % contre 8 %).

[cf. tableau 17]

### ***Des mesures pour l'emploi largement mobilisées pour les personnes handicapées***

■ 23 626 CIE (Contrat Initiative Emploi) ou CAE (Contrat d'Accès à l'Emploi) ont été signés en 2000 en faveur des personnes handicapées, soit 16,2 % de l'ensemble de ces contrats aidés.

Leur part est un peu moins importante dans le secteur non marchand : 9,3 % pour les CES (Contrat Emploi Solidarité) et 12,5 % pour les CEC (Contrat Emploi Consolidé).

■ En ce qui concerne les dispositifs de formation, les personnes handicapées représentent 2,8 % des bénéficiaires de SAE (Stages d'Accès à l'Entreprise) et 10,1 % des bénéficiaires de SIFE (Stages d'Insertion et de Formation à l'Emploi) individuels.

[cf. tableau 18]

#### Encadré 4

### L'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées)

L'AGEFIPH gère le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Issue de la loi du 10 juillet 1987, elle a pour objet de favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail. Son budget est abondé par les contributions des entreprises qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Les financements de l'AGEFIPH s'adressent :

- aux entreprises privées et aux employeurs du secteur privé ;
- aux personnes handicapées bénéficiaires de la loi du 10 juillet 1987 faisant l'objet d'une insertion dans le secteur privé ;
- aux opérateurs de terrain (Cap Emploi [cf. encadré 5], organismes de formation et de bilan, milieu protégé...).

L'AGEFIPH intervient à toutes les étapes de l'insertion professionnelle : placement et maintien dans l'emploi, création d'activité, conseil, formation, aménagement des postes de travail...

164 149 personnes handicapées ont bénéficié des interventions de l'AGEFIPH au cours de l'année 2000<sup>(2)</sup>.

En complément de son programme d'intervention ordinaire, l'AGEFIPH a mis en œuvre au début de l'année 1999 un programme exceptionnel pour une durée de trois ans visant à relancer la dynamique en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Il vise prioritairement les chômeurs de longue durée et les jeunes demandeurs d'emploi.

L'un des objectifs est de permettre à 180 000 demandeurs d'emploi handicapés (soit 60 000 demandeurs en moyenne par an) de bénéficier d'un nouveau départ vers l'emploi, service proposé par l'ANPE et le réseau Cap Emploi. Un protocole de mise en œuvre du SPNDE pour les demandeurs d'emploi handicapés a été signé le 4 mars 1999 par la DGEFP, l'AGEFIPH, l'AFPA et l'ANPE à cet effet.

(2) Source : Rapport d'activité 2000 de l'AGEFIPH

#### Encadré 5

### LE RÉSEAU CAP EMPLOI

Le réseau Cap Emploi est constitué des EPSR (Equipes de Préparation et de Suite du Reclassement) et des OIP (Organismes d'Insertion et de Placement), organismes régis par la convention du 15 février 1994 signée entre l'Etat et l'AGEFIPH.

Il aide les personnes bénéficiaires de la loi du 10 juillet 1987 à trouver un emploi durable en milieu ordinaire de travail. Il concourt également à la démarche d'insertion des personnes handicapées : accueil, information, aide pour surmonter les difficultés de la vie quotidienne (logement, transport...), préparation et adaptation à l'emploi, suivi du placement, maintien dans l'emploi.

Sur l'année 2000, le réseau Cap Emploi a contribué à 42 095 placements (+ 19 % par rapport à 1999).

## PROBLÈMES DE REPÉRAGE DU STATUT DE HANDICAPÉ DANS LES SOURCES STATISTIQUES

### 1. Les demandeurs d'emploi en instance de reconnaissance COTOREP

Le nombre de demandeurs d'emploi en instance de reconnaissance COTOREP est sous-estimé environ de moitié (soit à peu près 9 000) car cette information n'est pas transmise dans les fichiers statistiques de certaines Assédics (Assédics du monde informatique ATHENA). Cette donnée sera complète au niveau national au cours du premier semestre 2001 (après migration de l'ensemble des Assédics vers SIGMA).

### 2. Analyse des changements de situation relatifs au handicap (à partir du Fichier Historique)

Il convient de préciser que la déclaration du handicap n'est pas liée à l'inscription comme demandeur d'emploi. L'information relative au handicap d'un demandeur d'emploi est parfois connue un ou plusieurs mois après son inscription à l'Agence, souvent en raison du délai de constitution du dossier pour la COTOREP.

#### a) Les flux d'entrée de demandeurs d'emploi handicapés

La comptabilisation dans la Statistique du Marché du Travail des flux d'entrée de demandeurs d'emploi handicapés (soit 210 605 demandes de catégories 1, 2 et 3 enregistrées en 2000) concerne uniquement les personnes dont le handicap est déclaré au moment de l'inscription, les autres étant comptés dans les inscriptions des publics non handicapés.

Le Fichier Historique permet d'estimer les éventuels changements de situation liés au handicap intervenant au cours d'une période de chômage : handicap différent, passage de handicapé à non handicapé ou de non handicapé à handicapé.

L'analyse du statut des demandes d'emploi de catégories 1, 2 et 3 enregistrées au cours des quatre dernières années et où le demandeur a au moins durant un mois un handicap (soit 895 950 demandes d'emploi sélectionnées) permet d'établir les résultats suivants :

Total des demandes (où le demandeur est au moins durant un mois handicapé)	895 950	100 %
dont handicap sur toute la demande sans changement de handicap	733 760	82 %
dont handicap sur toute la demande avec changement(s) de handicap	26 210	3 %
dont sans handicap à l'inscription, avec un handicap déclaré après	119 940	13 %

85 % des demandeurs d'emploi concernés par un handicap sont bien repérés comme handicapés sur toute leur période de chômage, le plus souvent avec le même handicap.

En revanche, on note que dans 13 % des cas, les personnes ne sont pas handicapées au moment de leur inscription mais le sont un ou plusieurs mois après [cf. tableau ci-dessous]. Ce sont donc ces demandes qui sont comptabilisées dans les flux d'inscription des publics **non handicapés**. Les 210 605 demandes d'emploi de personnes handicapées enregistrées en 2000 ne représenteraient que 87 % du véritable nombre d'entrées qui serait alors plus proche de 242 000.

Délai entre l'inscription du demandeur d'emploi et la connaissance du handicap		
1 à 2 mois	37 830	32 %
3 à 6 mois	35 150	29 %
7 à 12 mois	25 360	21 %
Plus d'un an	21 600	18 %
<b>Total</b>	<b>119 940</b>	<b>100 %</b>

#### b) Les demandeurs d'emploi handicapés inscrits en fin de mois

De la même façon que pour les flux d'entrée, certains demandeurs d'emploi inscrits à la fin d'un mois donné sont comptabilisés avec les publics non handicapés, l'information concernant leur handicap étant connue ultérieurement.

A partir du Fichier Historique, on a sélectionné les demandeurs d'emploi dont la demande de catégorie 1, 2, 3, 6, 7 ou 8 est en cours à fin décembre 1999 : 255 690 demandeurs sont handicapés au moins un mois au cours de cette demande dont 226 490 à fin décembre 1999.

Il y a donc environ 29 000 demandeurs d'emploi qui n'étaient pas repérés comme handicapés à fin décembre 1999 mais qui l'ont été à un moment donné de leur demande.

Pour les seules catégories 1, 2 et 3, cette sous-estimation est d'environ 26 000.



# Les données

- *Tableau 1 : demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.) par type de handicap*
- *Tableau 2 : demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.) par sexe*
- *Tableau 3 : demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.) par âge*
- *Tableau 4 : demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.) selon le RMI*
- *Tableau 5 : demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.) par niveau de formation*
- *Tableau 6 : demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.) par qualification*
- *Tableau 7 : demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.) par catégorie professionnelle du ROME*
- *Tableau 8 : demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.) par ROME emploi/métier*
- *Tableau 9 : demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.) par catégorie*
- *Tableau 10 : demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.) selon l'exercice d'activités réduites*
- *Tableau 11 : demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.) par ancienneté d'inscription*
- *Tableau 12 : demandes d'emploi enregistrées (D.E.E.) par motif*
- *Tableau 13 : demandes d'emploi enregistrées (D.E.E.) selon la récurrence*
- *Tableau 14 : demandes d'emploi sorties (D.E.S.) par motif*
- *Tableau 15 : entrées en nouveau départ de l'année 2000*
- *Tableau 16 : nouveau départ : résultats à 4 mois de l'année 2000 (entrées de septembre 1999 à août 2000)*
- *Tableau 17 : entretiens et prestations*
- *Tableau 18 : mesures pour l'emploi*

**Tableau 1 :**  
demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.)  
par type de handicap

	DEFM décembre 2000	
Mutilé de guerre et assimilés	8 773	4,4 %
Travailleur handicapé cat. A	39 886	19,8 %
Travailleur handicapé cat. B	98 652	49,0 %
Travailleur handicapé cat. C	31 268	15,5 %
Instance COTOREP	9 098	4,5 %
Pension d'invalidité	10 826	5,4 %
Rente accident du travail	2 772	1,4 %
<b>Total</b>	<b>201 275</b>	<b>100,0 %</b>

Catégories 1 + 2 + 3 - France métropolitaine

Source : ANPE PERSEE

**Tableau 2 :**  
demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.) par sexe

	DEFM décembre 2000			STRUCTURE								EVOLUTION ANNUELLE		
	Total	Handicapés	% Handicapés	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleur handicapé cat. A	Travailleur handicapé cat. B	Travailleur handicapé cat. C	Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés	Handicapés	Non handicapés
Hommes	1 261 757	119 504	9,5 %	45,7 %	55,6 %	60,9 %	64,4 %	59,0 %	51,6 %	76,9 %	59,4 %	42,5 %	- 3,7 %	- 14,6 %
Femmes	1 627 752	81 771	5,0 %	54,3 %	44,4 %	39,1 %	35,6 %	41,0 %	48,4 %	23,1 %	40,6 %	57,5 %	1,6 %	- 11,0 %
<b>Total</b>	<b>2 889 509</b>	<b>201 275</b>	<b>7,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>- 1,6 %</b>	<b>- 12,5 %</b>

Catégories 1 + 2 + 3 - France métropolitaine

Source : ANPE PERSEE

Tableau 3 :  
demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.) par âge

DEFM décembre 2000	STRUCTURE											EVOLUTION ANNUELLE		
	Total	Handicapés	% Handicapés	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleur handicapé cat. A    cat. B    cat. C			Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés	Handicapés	Non handicapés
- 25 ans	459 988	10 518	2,3 %	11,5 %	4,3 %	4,0 %	9,7 %	6,6 %	1,2 %	2,2 %	5,2 %	16,7 %	- 13,6 %	- 16,6 %
25 à 29 ans	459 677	18 267	4,0 %	15,9 %	9,0 %	7,7 %	14,7 %	8,4 %	2,2 %	4,6 %	9,1 %	16,4 %	- 13,8 %	- 17,7 %
30 à 39 ans	819 177	52 207	6,4 %	30,5 %	27,5 %	24,8 %	31,9 %	25,5 %	12,8 %	16,2 %	25,9 %	28,5 %	- 3,5 %	- 11,9 %
40 à 49 ans	672 831	67 122	10,0 %	24,3 %	35,2 %	35,6 %	27,2 %	31,4 %	33,1 %	31,6 %	33,3 %	22,5 %	- 0,6 %	- 11,3 %
50 ans et +	477 836	53 161	11,1 %	17,8 %	24,0 %	27,9 %	16,4 %	28,2 %	50,8 %	45,3 %	26,4 %	15,8 %	7,2 %	- 4,5 %
<b>Total</b>	<b>2 889 509</b>	<b>201 275</b>	<b>7,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>- 1,6 %</b>	<b>- 12,5 %</b>

Catégories 1 + 2 + 3 - France métropolitaine

Source : ANPE PERSEE

Tableau 4 :  
demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.) selon le RMI

DEFM décembre 2000	STRUCTURE											
	Total	Handicapés	% Handicapés	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleur handicapé cat. A    cat. B    cat. C			Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés
Bénéficiaires du RMI	321 886	25 772	8,0 %	12,2 %	16,9 %	13,9 %	7,8 %	14,1 %	2,9 %	7,4 %	12,8 %	11,0 %
Non bénéficiaires du RMI	2 567 623	175 503	6,8 %	87,8 %	83,1 %	86,1 %	92,2 %	85,9 %	97,1 %	92,6 %	87,2 %	89,0 %
<b>Total</b>	<b>2 889 509</b>	<b>201 275</b>	<b>7,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Catégories 1 + 2 + 3 - France métropolitaine

Source : ANPE PERSEE

Tableau 5 :  
demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.) par niveau de formation

DEFM décembre 2000	STRUCTURE											EVOLUTION ANNUELLE		
	Total	Handicapés	% Handicapés	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleur handicapé cat. A	cat. B	cat. C	Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés	Handicapés	Non handicapés
Niveau < CAP/BEP	862 737	86 395	10,0 %	29,2 %	40,6 %	43,2 %	46,0 %	43,1 %	50,8 %	44,3 %	42,9 %	28,9 %	- 2,6 %	- 15,1 %
Niveau CAP/BEP	1 092 829	84 911	7,8 %	33,3 %	46,2 %	43,2 %	39,0 %	42,9 %	34,4 %	40,7 %	42,2 %	37,5 %	- 0,8 %	- 13,5 %
Niveau Bac	449 117	17 945	4,0 %	16,1 %	8,7 %	8,6 %	8,6 %	9,0 %	8,0 %	7,9 %	8,9 %	16,0 %	1,3 %	- 9,7 %
Niveau > Bac	462 300	11 759	2,5 %	21,1 %	4,4 %	4,9 %	6,3 %	4,9 %	6,4 %	6,6 %	5,8 %	16,8 %	- 3,3 %	- 8,9 %
Non précisé	22 526	265	1,2 %	0,4 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,4 %	0,5 %	0,1 %	0,8 %	- 30,4 %	- 1,5 %
<b>Total</b>	<b>2 889 509</b>	<b>201 275</b>	<b>7,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>- 1,6 %</b>	<b>- 12,5 %</b>

Catégories 1 + 2 + 3 - France métropolitaine

Source : ANPE PERSEE

Tableau 6 :  
demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.) par qualification

DEFM décembre 2000	STRUCTURE											EVOLUTION ANNUELLE		
	Total	Handicapés	% Handicapés	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleur handicapé cat. A	cat. B	cat. C	Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés	Handicapés	Non handicapés
Manceuvres et OS	376 546	41 856	11,1 %	9,9 %	19,6 %	20,4 %	28,2 %	18,1 %	18,9 %	19,2 %	20,8 %	12,5 %	- 3,2 %	- 14,0 %
Ouvriers qualifiés	371 047	30 630	8,3 %	11,6 %	16,2 %	15,7 %	12,7 %	17,4 %	13,7 %	23,5 %	15,2 %	12,7 %	- 6,9 %	- 19,9 %
Employés non qualifiés	564 625	52 492	9,3 %	18,1 %	25,5 %	26,7 %	27,6 %	28,1 %	25,2 %	17,9 %	26,1 %	19,1 %	2,2 %	- 10,5 %
Employés qualifiés	1 141 880	62 287	5,5 %	41,7 %	32,6 %	30,8 %	26,1 %	30,9 %	33,3 %	25,1 %	30,9 %	40,2 %	0,1 %	- 11,6 %
AMT	213 462	7 912	3,7 %	8,6 %	3,6 %	3,9 %	3,0 %	3,4 %	4,4 %	6,5 %	3,9 %	7,6 %	- 3,6 %	- 11,1 %
Cadres	177 719	3 871	2,2 %	9,1 %	1,4 %	1,4 %	1,4 %	1,4 %	3,4 %	6,5 %	1,9 %	6,5 %	- 5,1 %	- 6,8 %
Non précisé	44 230	2 227	5,0 %	1,1 %	1,2 %	1,1 %	1,0 %	0,7 %	1,1 %	1,3 %	1,1 %	1,6 %	- 11,6 %	- 12,7 %
<b>Total</b>	<b>2 889 509</b>	<b>201 275</b>	<b>7,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>- 1,6 %</b>	<b>- 12,5 %</b>

Catégories 1 + 2 + 3 - France métropolitaine

Source : ANPE PERSEE

**Tableau 7 :**  
demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.)  
par catégorie professionnelle du ROME

DEFM décembre 2000		Total	Handicapés	% Handicapés
11	Personnel des services aux personnes et à la collectivité	550 951	46 763	8,5 %
12	Personnel des services administratifs et commerciaux	431 159	32 983	7,6 %
43	Personnel du transport et de la logistique	234 359	24 726	10,6 %
14	Personnel de la distribution et de la vente	344 624	17 222	5,0 %
44	Personnel de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique	158 842	15 693	9,9 %
41	Personnel de l'agriculture et de la pêche	85 245	10 380	12,2 %
42	Personnel du B.T.P. et de l'extraction	152 529	9 292	6,1 %
13	Personnel de l'industrie hôtelière	156 411	8 024	5,1 %
45	Personnel de l'industrie de process	60 004	5 887	9,8 %
47	Personnel de type artisanal	54 678	3 875	7,1 %
32	Cadres administratifs et professionnels de l'information et de la communication	112 930	3 825	3,4 %
46	Personnel des autres industries (matériaux souples, industries graphiques, ameublement et bois)	60 108	3 570	5,9 %
52	Techniciens industriels	46 721	3 448	7,4 %
23	Professionnels de l'intervention sociale, du développement local et de l'emploi	77 262	3 355	4,3 %
21	Profession des arts et du spectacle	102 865	2 419	2,4 %
61	Techniciens, agents de maîtrise et cadres hors industrie	34 986	2 362	6,8 %
33	Cadres commerciaux	71 570	1 713	2,4 %
22	Professionnels de la formation initiale continue	42 879	1 533	3,6 %
24	Professions paramédicales	27 522	1 263	4,6 %
53	Cadres techniques de l'industrie	33 598	801	2,4 %
51	Maîtrise industrielle	5 022	243	4,8 %
31	Professions médicales	7 697	159	2,1 %
	Non renseigné	37 547	1 739	4,6 %
	<b>Total</b>	<b>2 889 509</b>	<b>201 275</b>	<b>7,0 %</b>

Catégories 1 + 2 + 3 - France métropolitaine

Source : ANPE PERSEE

**Tableau 8 :**  
demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.)  
par ROME emploi/métier

	DEFM décembre 2000	Total	Handicapés	% Handicapés
12121	Agent administratif d'entreprise	97 749	12 631	12,9 %
11122	Agent de service de collectivité	131 047	11 000	8,4 %
43312	Agent de manipulation et de déplacement des charges	73 022	7 911	10,8 %
11222	Agent de sécurité et de surveillance	34 814	7 714	22,2 %
43311	Agent du stockage et de la répartition des marchandises	62 189	7 574	12,2 %
12112	Agent d'accueil	53 221	7 361	13,8 %
41113	Jardinier d'espaces verts	33 578	6 343	18,9 %
11211	Nettoyeur de locaux et de surfaces	81 349	6 269	7,7 %
11221	Agent de gardiennage et d'entretien	15 867	6 103	38,5 %
43113	Conducteur-livreur	45 706	5 451	11,9 %
11111	Employé de ménage à domicile	86 076	4 904	5,7 %
11113	Intervenant auprès d'enfants	99 286	4 807	4,8 %
11112	Intervenant à domicile	68 735	4 584	6,7 %
12131	Secrétaire bureautique polyvalent	94 713	4 190	4,4 %
44341	Polymaintenicien	17 421	3 911	22,4 %
45412	Agent main de finition, contrôle et conditionnement	31 329	3 759	12,0 %
14223	Vendeur en équipement de la personne	91 034	3 484	3,8 %
12132	Secrétaire bureautique spécialisé	84 331	3 338	4,0 %
13211	Aide de cuisine	29 246	2 975	10,2 %
14111	Employé de libre-service	43 825	2 672	6,1 %
44111	Agent d'usinage des métaux	23 909	2 556	10,7 %
42233	Peintre en bâtiment	35 610	2 184	6,1 %
42111	Assistant des travaux publics et du gros œuvre	29 656	1 973	6,7 %
41112	Maraîcher- horticulteur	12 614	1 609	12,8 %
42114	Ouvrier de la maçonnerie	27 316	1 545	5,7 %
14112	Hôte de caisse libre-service	26 184	1 542	5,9 %
44131	Agent de montage-assemblage de la construction mécanique	16 084	1 534	9,5 %
14212	Vendeur en produits frais (commerce de détail)	32 303	1 492	4,6 %
12122	Transcripteur dactylographe	17 247	1 476	8,6 %
43114	Conducteur de transport de marchandises (réseau routier)	20 042	1 391	6,9 %
46125	Opérateur d'assemblage-montage des industries de l'habillement et autres fabrications à base d'étoffes	29 763	1 243	4,2 %
13212	Cuisinier	25 788	1 157	4,5 %
12142	Technicien des services comptables	20 797	1 099	5,3 %
44213	Interconnecteur électronique	5 871	1 056	18,0 %
44212	Interconnecteur en matériel électronique et électromécanique	9 245	1 035	11,2 %
23131	Animateur généraliste de loisirs	23 010	1 028	4,5 %

Catégories 1 + 2 + 3 - France métropolitaine  
(Effectifs de handicapés supérieurs à 1000)

Source : ANPE PERSEE

Tableau 9 :  
demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.) par catégorie

DEFM décembre 2000	STRUCTURE											EVOLUTION ANNUELLE		
	Total	Handicapés	% Handicapés	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleur handicapé			Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés	Handicapés	Non handicapés
Catégorie 1	2 209 377	132 493	6,0 %	61,8 %	55,4 %	53,3 %	48,8 %	58,3 %	28,9 %	60,4 %	52,6 %	58,8 %	- 8,1 %	- 16,7 %
Catégorie 2	470 849	58 557	12,4 %	9,2 %	17,2 %	21,9 %	30,4 %	24,1 %	56,6 %	18,0 %	23,3 %	11,7 %	11,0 %	1,2 %
Catégorie 3	209 283	10 225	4,9 %	5,2 %	3,4 %	3,6 %	5,0 %	5,2 %	6,0 %	5,8 %	4,1 %	5,6 %	34,7 %	14,7 %
<b>Catégories 1 + 2 + 3</b>	<b>2 889 509</b>	<b>201 275</b>	<b>7,0 %</b>	<b>76,2 %</b>	<b>76,0 %</b>	<b>78,8 %</b>	<b>84,2 %</b>	<b>87,6 %</b>	<b>91,5 %</b>	<b>84,3 %</b>	<b>79,9 %</b>	<b>76,1 %</b>	<b>- 1,6 %</b>	<b>- 12,5 %</b>
Catégorie 4	149 798	12 214	8,2 %	3,7 %	6,0 %	5,3 %	3,4 %	3,7 %	1,8 %	2,5 %	4,9 %	3,9 %	15,7 %	- 18,5 %
Catégorie 5	135 081	16 194	12,0 %	3,4 %	7,1 %	7,0 %	6,8 %	2,5 %	3,0 %	2,7 %	6,4 %	3,4 %	- 14,1 %	- 17,7 %
Catégorie 6	455 765	15 102	3,3 %	13,0 %	7,7 %	5,8 %	3,4 %	4,6 %	2,1 %	7,8 %	6,0 %	12,5 %	1,0 %	- 14,6 %
Catégorie 7	84 011	5 489	6,5 %	1,9 %	2,4 %	2,4 %	1,8 %	1,1 %	1,5 %	1,9 %	2,2 %	2,2 %	25,6 %	10,4 %
Catégorie 8	69 521	1 542	2,2 %	1,8 %	0,8 %	0,6 %	0,3 %	0,5 %	0,1 %	0,9 %	0,6 %	1,9 %	46,3 %	37,1 %
Catégories 6 + 7 + 8	609 297	22 133	3,6 %	16,7 %	10,8 %	8,8 %	5,5 %	6,2 %	3,8 %	10,5 %	8,8 %	16,6 %	8,7 %	- 7,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 783 685</b>	<b>251 816</b>	<b>6,7 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>- 1,0 %</b>	<b>- 12,2 %</b>

France métropolitaine

Source : ANPE PERSEE

Tableau 10 :  
demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.) selon l'exercice d'activité réduites

DEFM décembre 2000	STRUCTURE											
	Total	Handicapés	% Handicapés	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleur handicapé			Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés
A.R. < 79 heures	392 676	14 809	3,8 %	11,5 %	7,6 %	6,6 %	5,3 %	5,3 %	3,6 %	5,9 %	6,6 %	11,5 %
A.R. > 78 heures	609 297	22 133	3,6 %	18,0 %	12,5 %	10,1 %	6,1 %	6,6 %	3,9 %	11,1 %	9,9 %	17,9 %
Pas d'A.R.	2 496 833	186 466	7,5 %	70,5 %	79,9 %	83,3 %	88,5 %	88,2 %	92,4 %	83,0 %	83,5 %	70,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 498 806</b>	<b>223 408</b>	<b>6,4 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Catégories 1 + 2 + 3 + 6 + 7 + 8 - France métropolitaine

Source : ANPE PERSEE

Tableau 11 :  
demandes d'emploi en fin de mois (D.E.F.M.) par ancienneté d'inscription

DEFM décembre 2000	STRUCTURE											EVOLUTION ANNUELLE		
	Total	Handicapés	% Handicapés	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleur handicapé			Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés	Handicapés	Non handicapés
moins de 6 mois	1 315 433	68 818	5,2 %	40,0 %	35,4 %	33,6 %	31,7 %	39,2 %	31,9 %	38,8 %	34,2 %	46,4 %	1,7 %	- 6,4 %
6 mois à 1 an	513 289	37 093	7,2 %	20,5 %	18,9 %	18,4 %	17,2 %	18,2 %	19,2 %	17,9 %	18,4 %	17,7 %	- 3,3 %	- 13,1 %
1 à 2 ans	523 037	41 673	8,0 %	20,7 %	20,6 %	20,9 %	20,4 %	18,6 %	22,4 %	20,1 %	20,7 %	17,9 %	- 3,0 %	- 18,8 %
2 à 3 ans	231 709	20 505	8,8 %	8,8 %	9,7 %	10,4 %	10,5 %	9,1 %	11,1 %	10,2 %	10,2 %	7,9 %	- 8,6 %	- 23,7 %
3 ans et plus	306 041	33 186	10,8 %	10,1 %	15,4 %	16,7 %	20,2 %	15,0 %	15,3 %	13,1 %	16,5 %	10,1 %	0,2 %	- 15,9 %
<b>Sous- total CLD</b>	<b>1 060 787</b>	<b>95 364</b>	<b>9,0 %</b>	<b>39,5 %</b>	<b>45,6 %</b>	<b>48,0 %</b>	<b>51,2 %</b>	<b>42,6 %</b>	<b>48,8 %</b>	<b>43,3 %</b>	<b>47,4 %</b>	<b>35,9 %</b>	<b>- 3,2 %</b>	<b>- 19,1 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 889 509</b>	<b>201 275</b>	<b>7,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>- 1,6 %</b>	<b>- 12,5 %</b>

Catégories 1 + 2 + 3 - France métropolitaine

Source : ANPE PERSEE

Tableau 12 :  
demandes d'emploi enregistrées (D.E.E.) par motif

DEFM décembre 2000	STRUCTURE											EVOLUTION ANNUELLE		
	Total	Handicapés	% Handicapés	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleur handicapé			Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés	Handicapés	Non handicapés
Lic.éco hors fin														
convention conversion	229 924	8 305	3,6 %	5,0 %	3,8 %	3,7 %	2,7 %	4,7 %	5,8 %	9,3 %	3,9 %	5,0 %	- 7,6 %	- 11,6 %
Fin convention conversion	61 502	2 109	3,4 %	0,9 %	1,0 %	1,1 %	0,9 %	0,8 %	0,7 %	2,2 %	1,0 %	1,3 %	- 1,4 %	- 13,6 %
Autre licenciement	497 782	30 979	6,2 %	11,3 %	13,6 %	14,1 %	7,9 %	28,7 %	30,8 %	25,9 %	14,7 %	10,5 %	9,4 %	4,2 %
Démission	280 795	6 892	2,5 %	4,5 %	3,3 %	3,0 %	4,1 %	2,6 %	2,2 %	3,8 %	3,3 %	6,2 %	10,8 %	13,6 %
Fin de contrat	1 370 138	50 106	3,7 %	28,6 %	25,6 %	23,9 %	25,5 %	17,1 %	11,3 %	21,6 %	23,8 %	29,7 %	- 0,6 %	- 2,8 %
Fin de mission	332 713	7 618	2,3 %	5,2 %	4,6 %	3,5 %	2,2 %	2,7 %	2,0 %	6,0 %	3,6 %	7,3 %	28,3 %	16,7 %
Première entrée	429 260	6 606	1,5 %	5,2 %	1,8 %	2,3 %	7,1 %	4,5 %	2,1 %	1,2 %	3,1 %	9,5 %	- 20,5 %	- 17,4 %
Reprise d'activité	122 336	8 576	7,0 %	2,2 %	3,2 %	3,9 %	5,4 %	6,3 %	6,5 %	2,7 %	4,1 %	2,6 %	10,0 %	6,9 %
Autres cas	1 335 200	89 414	6,7 %	37,1 %	43,1 %	44,5 %	44,2 %	32,6 %	38,7 %	27,3 %	42,5 %	28,0 %	9,6 %	- 1,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 659 650</b>	<b>210 605</b>	<b>4,5 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>5,5 %</b>	<b>- 1,7 %</b>

Catégories 1 + 2 + 3 - France métropolitaine

Source : ANPE PERSEE

Tableau 13 :  
demandes d'emploi enregistrées (D.E.E.) selon la récurrence

DEFM décembre 2000	STRUCTURE			STRUCTURE								
	Total	Handicapés	% Handicapés	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleur handicapé			Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés
					cat. A	cat. B	cat. C					
0 à 1 mois	150 099	8 943	6,0 %	3,2 %	4,4 %	4,5 %	5,1 %	2,0 %	3,2 %	3,0 %	4,2 %	3,2 %
2 à 3 mois	603 066	35 574	5,9 %	17,6 %	17,4 %	17,4 %	17,9 %	13,6 %	11,2 %	12,4 %	16,9 %	12,8 %
4 à 6 mois	614 514	30 424	5,0 %	16,6 %	15,7 %	14,9 %	13,9 %	11,5 %	7,6 %	11,5 %	14,4 %	13,1 %
7 à 12 mois	556 626	24 868	4,5 %	13,3 %	12,8 %	12,0 %	11,3 %	10,2 %	6,6 %	11,2 %	11,8 %	12,0 %
12 mois et +	823 089	44 598	5,4 %	17,7 %	20,0 %	21,3 %	20,5 %	27,6 %	25,4 %	22,5 %	21,2 %	17,5 %
Récurrents	2 747 394	144 407	5,3 %	68,3 %	70,3 %	70,1 %	68,6 %	64,9 %	54,1 %	60,5 %	68,6 %	58,5 %
Non récurrents	1 912 256	66 198	3,5 %	31,7 %	29,7 %	29,9 %	31,4 %	35,1 %	45,9 %	39,5 %	31,4 %	41,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 659 650</b>	<b>210 605</b>	<b>4,5 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Catégories 1 + 2 + 3 - France métropolitaine

Source : ANPE PERSEE

Tableau 14 :  
demandes d'emploi sorties (D.E.S.) par motif

DEFM décembre 2000	STRUCTURE			STRUCTURE									EVOLUTION ANNUELLE	
	Total	Handicapés	% Handicapés	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleur handicapé			Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés	Handicapés	Non handicapés
					cat. A	cat. B	cat. C							
Reprise d'emploi	1 439 862	58 905	4,1 %	24,4 %	27,1 %	25,0 %	22,3 %	16,7 %	12,0 %	26,2 %	24,2 %	29,0 %	8,6 %	0,3 %
Entrée en stage	401 952	33 549	8,3 %	7,7 %	16,3 %	15,6 %	11,3 %	10,8 %	5,2 %	6,3 %	13,8 %	7,7 %	13,1 %	- 2,1 %
Arrêt de recherche	573 826	41 844	7,3 %	10,6 %	15,3 %	17,7 %	14,1 %	22,2 %	33,3 %	25,7 %	17,2 %	11,2 %	6,7 %	- 4,6 %
Changement d'ALE	138 300	5 010	3,6 %	3,1 %	2,1 %	2,0 %	1,7 %	2,0 %	1,8 %	1,8 %	2,1 %	2,8 %	- 0,3 %	- 9,1 %
Absence au contrôle	1 707 084	66 494	3,9 %	38,5 %	24,3 %	24,6 %	33,1 %	32,9 %	29,9 %	25,7 %	27,3 %	34,4 %	24,2 %	10,8 %
Radiation	253 658	8 200	3,2 %	4,4 %	3,3 %	3,0 %	3,8 %	4,3 %	3,5 %	3,9 %	3,4 %	5,1 %	30,8 %	24,7 %
Autres cas	497 091	29 630	6,0 %	11,2 %	11,6 %	12,1 %	13,7 %	11,1 %	14,3 %	10,4 %	12,2 %	9,8 %	1,1 %	- 5,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 011 773</b>	<b>243 632</b>	<b>4,9 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>12,1 %</b>	<b>3,0 %</b>

Catégories 1 + 2 + 3 - France métropolitaine

Source : ANPE PERSEE

Tableau 15 :  
entrées en nouveau départ de l'année 2000

	SPNDE APPUI EMPLOI		SPNDE ACCOMPAGNEMENT		SPNDE ACCES FORMATION		SPNDE PARC. APPUI SOCIAL		ABSENTS ENTRETIEN NOUVEAU DEPART		TOTAL	
	Handicap.	Non	Handicap.	Non	Handicap.	Non	Handicap.	Non	Handicap.	Non	Handicap.	Non
	Handicap.		Handicap.		Handicap.		Handicap.		Handicap.		Handicap.	
Jeunes à 6 mois (hors RMI)	47,8 %	50,8 %	22,5 %	20,0 %	10,9 %	11,0 %	13,6 %	6,3 %	5,1 %	11,9 %	2 089	91 074
Adultes à 12 mois (hors RMI)	53,1 %	58,4 %	25,3 %	23,5 %	10,2 %	9,3 %	9,4 %	2,7 %	2,1 %	6,1 %	17 414	230 295
Publics menacés d'exclusion	51,5 %	52,3 %	23,1 %	22,7 %	8,5 %	10,1 %	14,0 %	7,7 %	2,8 %	7,1 %	44 169	571 692
Dont jeunes CLD	47,5 %	51,9 %	22,2 %	20,1 %	10,1 %	9,8 %	14,4 %	6,7 %	5,8 %	11,5 %	1 831	69 550
Dont adultes CTLD	54,7 %	56,7 %	22,6 %	22,4 %	6,8 %	8,4 %	13,1 %	5,9 %	2,7 %	6,6 %	30 907	349 250
Dont Rmistes	44,7 %	43,9 %	24,4 %	23,7 %	11,6 %	13,2 %	16,6 %	12,3 %	2,7 %	6,9 %	16 206	206 793
Autres publics	43,2 %	44,8 %	26,2 %	22,2 %	15,0 %	14,9 %	14,3 %	13,8 %	1,2 %	4,2 %	16 763	158 659
<b>TOTAL</b>	<b>50,0 %</b>	<b>52,4 %</b>	<b>24,2 %</b>	<b>22,6 %</b>	<b>10,3 %</b>	<b>10,8 %</b>	<b>13,1 %</b>	<b>7,4 %</b>	<b>2,4 %</b>	<b>6,9 %</b>	<b>80 435</b>	<b>1 051 720</b>

France entière

Source : ANPE PERSEE

Tableau 16 :  
nouveau départ : résultats à 4 mois de l'année 2000 (entrées de septembre 1999 à août 2000)

	Mutilés de guerre et assimilés	Travailleur handicapé			Instance COTOREP	Pension d'invalidité	Rente accident du travail	Total handicapés	Non handicapés
		cat. A	cat. B	cat. C					
Reprise d'emploi	9,5 %	9,6 %	8,7 %	7,7 %	5,7 %	5,3 %	9,1 %	8,6 %	11,0 %
Entrée en formation	4,6 %	7,0 %	6,5 %	4,8 %	4,2 %	3,3 %	3,5 %	6,0 %	5,1 %
Autres sorties	30,6 %	23,1 %	23,3 %	23,1 %	24,3 %	28,5 %	26,1 %	23,8 %	29,1 %
A exercé une A.R. > 78 heures	9,8 %	8,7 %	7,0 %	5,2 %	5,4 %	3,1 %	7,6 %	7,1 %	12,0 %
Sorti ou ayant travaillé plus de 78 heures	54,5 %	48,3 %	45,5 %	40,7 %	39,6 %	40,2 %	46,3 %	45,4 %	57,1 %
Sans résultat	45,5 %	51,7 %	54,5 %	59,3 %	60,4 %	59,8 %	53,7 %	54,6 %	42,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

France entière

Source : ANPE PERSEE

Tableau 17 :  
entretiens et prestations

ENTRETIENS		ANNÉE 2000		
	Total	Handicapés	% Handicapés	
Entretiens hors mises en relation	7 862 891	558 048	7,1 %	
Entretiens de mises en relation	4 803 017	339 371	7,1 %	
<b>TOTAL</b>	<b>12 665 908</b>	<b>897 719</b>	<b>7,1 %</b>	

PRESTATIONS		ANNÉE 2000			STRUCTURE	
	Total	Handicapés	% Handicapés		Handicapés	Non handicapés
<b>TOTAL Prestations</b>	<b>1 054 314</b>	<b>71 867</b>	<b>6,8 %</b>		<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
dont Ateliers	310 305	16 689	5,4 %		23,2 %	29,9 %
dont Prestations d'évaluation	72 360	5 362	7,4 %		7,5 %	6,8 %
dont Prestations d'accompagnement	217 507	16 907	7,8 %		23,5 %	20,4 %
dont Prestations d'information	263 863	18 507	7,0 %		25,8 %	25,0 %
dont Parcours AFPA	71 438	4 700	6,6 %		6,5 %	6,8 %
dont Appui social	87 138	8 215	9,4 %		11,4 %	8,0 %

France entière

Source : ANPE PERSEE

Tableau 18 :  
mesures pour l'emploi

ANNÉE 2000			
	Total	Handicapés	% Handicapés
Contrats initiative emploi et d'accès à l'emploi (C.I.E. et C.A.E.)	145 789	23 626	16,2 %
Contrats emploi solidarité (C.E.S.)	408 336	38 033	9,3 %
Contrats emploi consolidés (C.E.C.)	144 471	18 098	12,5 %
Stages d'accès à l'entreprise (S.A.E.)	22 250	618	2,8 %
Stages d'insertion et de formation à l'emploi (S.I.F.E. individuels)	29 666	3 007	10,1 %

France entière

Sources : ANPE et CNASEA



# Glossaire

■ **Catégorie 1** : personnes sans emploi, immédiatement disponibles au sens de l'article R. 311- 3- 3, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps.

Ces personnes ne doivent pas avoir exercé d'activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation.

■ **Catégorie 2** : personnes sans emploi, immédiatement disponibles au sens de l'article R. 311- 3- 3, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel.

Ces personnes ne doivent pas avoir exercé d'activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation.

■ **Catégorie 3** : personnes sans emploi, immédiatement disponibles au sens de l'article R. 311- 3- 3, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée déterminée temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée. Ces personnes ne doivent pas avoir exercé d'activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation.

■ **Catégorie 4** : personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi.

■ **Catégorie 5** : personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi.

■ **Catégorie 6** : personnes non immédiatement disponibles au sens de l'article R. 311- 3- 3 (1°) à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée à plein temps, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Ces personnes ont exercé une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation.

■ **Catégorie 7** : personnes non immédiatement disponibles au sens de l'article R. 311- 3- 3 (1°) à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée à temps partiel, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Ces personnes ont exercé une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation.

■ **Catégorie 8** : personnes non immédiatement disponibles au sens de l'article R. 311- 3- 3 (1°) à la recherche d'un autre emploi, à durée déterminée, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Ces personnes ont exercé une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78 heures dans le mois d'actualisation.

■ **C.L.D.** : Chômeurs de longue durée. Personnes inscrites à l'ANPE depuis plus d'un an.

■ **C.T.L.D.** : Chômeurs de très longue durée. Personnes inscrites à l'ANPE depuis plus de deux ans.

■ **R.O.M.E.** : Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois.

■ **S.P.N.D.E.** : Service Personnalisé pour un Nouveau Départ vers l'Emploi.

■ **AGEFIPH** : Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées.

■ **COTOREP** : Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel.

## *Le chômage des personnes handicapées : portrait statistique.*

Ce bref portrait statistique montre une situation particulièrement difficile pour les demandeurs d'emploi handicapés qui ont bénéficié plus tardivement que les autres publics de l'amélioration du marché du travail.

Cependant en 2000, l'action de l'Agence et de ses partenaires, notamment dans le cadre du Service Personnalisé pour un Nouveau Départ vers l'Emploi, a favorisé la diminution du nombre de demandeurs d'emploi handicapés, surtout chez les jeunes.



AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI